

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 20 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dambenoît-lès-Colombe convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-trois, en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François-Régis GRANDVOINET et de Madame Alicia DAVAL secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 10

Etaient présents : Alain ABERARD, Quentin BEY, Christophe DUHAUT, Ludovic COTIN, François-Régis GRANDVOINET, Jean-Marie PHILIPPE, Antoine SARMIENTO, Valérie SEYDEL.

Etaient absent :

Absent excusé :

Absent représenté : Sylvain NOEL par François-Régis GRANDVOINET
Céline COUTURIER par Valérie SEYDEL

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Approbation compte de gestion COMMUNAL 2022
Approbation compte administratif COMMUNAL 2022
Affectation du résultat COMMUNAL 2022
Approbation compte de gestion ASSAINISSEMENT 2022
Approbation compte administratif ASSAINISSEMENT 2022
Affectation du résultat ASSAINISSEMENT 2022
Budget primitif COMMUNAL 2023
Budget primitif ASSAINISSEMENT 2023
Vote des taux des taxes locales 2023
ONF travaux sylvicoles + devis
Désignation délégué au sein du Syndicat des Beiges

DELIBERATIONS :

3-23 Approbation du compte de gestion communal 2022 :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité

4-23 Approbation du compte administratif communal 2023 :

Le Maire sort de la salle. Monsieur Antoine SARMIENTO présente le compte administratif.

- Fonctionnement dépenses : 200 533,41 €
- Fonctionnement recettes : 240 318,79 €
- Investissement dépenses : 18 850, 26 €
- Investissement recettes : 69 346,81 €

Par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

5-23 Affectation du résultat communal 2022 :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 002 fonctionnement/recettes « excédent antérieur reporté » au budget 2023 la somme de 322 464,83 €

6-23 Approbation du compte de gestion assainissement 2022 :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité

7-23 Approbation du compte administratif assainissement 2022 :

Le Maire sort de la salle. Monsieur Antoine SARMIENTO présente le compte administratif.

- Fonctionnement dépenses : 34 591,26 €
- Fonctionnement recettes : 35 203,32 €
- Investissement dépenses : 32 114,35 €
- Investissement recettes : 35 786,61 €

Par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

8-23 Affectation du résultat communal 2022 :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 002 fonctionnement/recettes « excédent antérieur reporté » au budget 2023 la somme de 35 660,67 €
- 001 investissement/recettes « excédent antérieur reporté » au budget 2023 la somme de 2 059,48 €

9-23 Budget primitif 2023 :

Le Maire présente le budget comme suit :

- Section investissement : 85 550 €
- Section fonctionnement : 474 067,83 €
- Total du budget : 559 617,83 €

Par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

10-23 Budget primitif assainissement 2023 :

Le Maire présente le budget comme suit :

- Section investissement : 35 923 €
- Section fonctionnement : 70 760,67 €
- Total du budget : 106 683,67 €

Par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

11-23 : Vote des taux taxes locales 2023 :

Les taxes seront inchangées.

Adopté à l'unanimité.

12-23 : ONF travaux sylvicoles :

Dégagement de plantation parcelle 28j et 30j par l'entreprise Gilles Ambert.
Nettoisement de jeune peuplement parcelle 13j par l'entreprise Patrick Augier
Adopté à l'unanimité

13-23 ONF travaux de maintenance :

Entretien parcellaire avec le broyage de lignes au gyrobroyeur. Fourniture de plaques de parcelle en aluminium.

Adopté à l'unanimité

14-23 Désignation délégué au sein du Syndicat des Beiges :

Monsieur Alain Aberard a été désigné pour remplacer Monsieur Olivier Bouvrot.

Adopté à l'unanimité